



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

## Mardi 12 Décembre 2017

### PROCÈS-VERBAL

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 31**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 40**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 5 Décembre 2017**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 5 Décembre 2017**

**Le 12 Décembre de l'année deux mille dix-sept à 18h30**

à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC jusqu'à 19h36
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)		Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	A		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle		M GACHET	MOUCLIER Jean-François	A	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	E	M CLAVERIE
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	E	M CLEMENT
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	jusqu'à 19h36		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BETES est élue secrétaire de séance  
Les procès-verbaux du 26 septembre et du 7 novembre 2017 sont adoptés

\* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**

## COMPTE-RENDU

### *Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu*

### *Le Mardi 12 Décembre 2017*

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		
2017/140	Actualisation du tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité
2017/141	Accueil d'un apprenti - Pôle Vie Locale	Adopté à l'unanimité
2017/142	Désignation des membres des commissions de la communauté de communes	Adopté à l'unanimité
2017/143	Recours en appel forme contre le jugement du tribunal administratif CEGID/CCM	Adopté à l'unanimité
2017/144	Nouvelle architecture du régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel et du complément indemnitaire annuel - cadre d'emploi des adjoints techniques et agents de maîtrise territoriaux	Adopté à l'unanimité
2017/145	Expérimentation de la création d'une communauté collaborative d'innovation	Adopté à l'unanimité
2017/146	Procédure en appel GPSO	Adopté à l'unanimité
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>		
2017/147	Accueil d'un service civique - service juridique-aménagement du territoire - actions transversales	Adopté à l'unanimité
2017/148	Lancement du projet en faveur de la capacité alimentaire	Adopté à l'unanimité
<b>DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>		
2017/149	Aérodrome de bordeaux - léognan - saucats- tarifs 2018	Adopté à l'unanimité
2017/150	TARIFS centre de ressources 2018 - locaux a destination économique	Adopté à l'unanimité
2017/151	Trophée oenovation 2018 - demande de subvention a la région	Adopté à l'unanimité
2017/152	Trophée oenovation 2018 - partenariats divers	Adopté à l'unanimité
2017/153	Vente d'un terrain à 3D CONCEPT - Technopole Bordeaux Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2017/154	Vente d'un terrain à FIVES SYLEPS ROBOTICS - Technopole Bordeaux Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2017/155	Convention de partenariat avec initiative gironde	Adopté à l'unanimité
<b>INFRASTRUCTURES</b>		
2017/156	Acquisition foncière en vue de la régularisation de l'empiétement par le club d'aeromodélisme	Adopté à l'unanimité
2017/157	Convention de participation financière pour les acquisitions foncières pour la réalisation du giratoire du petit breton	Adopté à l'unanimité
2017/158	Convention de partenariat COCON 33	Adopté à l'unanimité
2017/159	Construction de bâtiments modulaires sur le site Montesquieu	Adopté à l'unanimité
<b>DÉCHETS MÉNAGERS</b>		
2017/160	Contrat CITEO - passage au barème F	Adopté à l'unanimité

## COMPTE-RENDU

### *Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu*

### *Le Mardi 12 Décembre 2017*

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2017/161	Contrat de mandat avec l'UCTOM La Brède-Podensac	39 voix pour, M.LEMIRE ne prend pas part au vote
2017/162	Tarifs redevance spéciale 2018	Adopté à l'unanimité
2017/163	Club nature gironde année 2017	Adopté à l'unanimité
<b>SOLIDARITÉS</b>		
2017/164	Partenariat ADELE – Support du PLIE DES GRAVES	Adopté à l'unanimité
2017/165	Subvention RESTOS DU CŒUR	Adopté à l'unanimité
<b>URBANISME</b>		
2017/166	Réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) à l'échelle de la communauté de communes et d'engagement d'une mission climat-air-énergie au syndicat mixte du scot de l'aire métropolitaine bordelaise.	Adopté à l'unanimité
<b>TOURISME</b>		
2017/167	Convention d'objectifs 2018-2020	34 voix pour, 4 abstentions (M.LARRUE, Mme TALABOT, Mme BETES, Mme LAGARDE)

## COMPTE-RENDU

### *Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu*

### *Le Mardi 12 Décembre 2017*

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Mme Bourgade qui rejoint le conseil communautaire comme nouveau maire de Saint-Morillon.

Le Président procède à l'appel des conseillers.

Le Président nomme Françoise BETES comme secrétaire de séance.

Le procès verbal du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

Les décisions sont approuvées à l'unanimité.

#### **2017-140/ ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

#### **RAPPORTEUR : Monsieur le Président**

La première délibération porte sur la mise à jour du tableau des effectifs. Le Président précise qu'il ne s'agit pas de créer de nouveaux postes mais de tenir compte des départs, des recrutements et des régularisations.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

1. **Décide** de la création des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

<b>GRADE</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>FILIÈRE</b>	<b>CATÉGORIE</b>	<b>QUOTITÉ</b>	<b>MOTIF</b>
Rédacteur	1	Administrative	B	28/35ème	Reclassement pour inaptitude physique
Attaché	1	Administrative	A	35/35ème	Intégration par voie directe
Attaché	1	Administrative	A	35/35ème	Recrutement suite à mutation
Attaché	1	Administrative	A	35/35ème	Création d'emploi
Assistant socio-éducatif (réfèrent PLIE)	1	Sociale	B	35/35ème	Recrutement externe

2. **Décide** de la suppression des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

## COMPTE-RENDU

### *Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu*

### *Le Mardi 12 Décembre 2017*

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Infirmier en soins généraux hors classe	1	Médico sociale	A	28/35ème	Reclassement pour inaptitude physique
Technicien principal de 2ème classe	1	Technique	B	35/35ème	Intégration par voie directe

#### **2017-141/ ACCUEIL D'UN APPRENTI – POLE VIE LOCALE**

##### **RAPPORTEUR : Madame BURTIN DAUZAN**

Mme BURTIN DAUZAN présente la délibération portant sur le recrutement d'un apprenti dans le cadre du COTEAC, partenariat qui sera signé et officialisé le 26/01/2018.

La CCM va accueillir une jeune femme en master dont la formation est organisée autour de 4 semestres. Le stage doit durer à minima un semestre. Elle sera présente dans les locaux de la CCM à temps plein à partir du 1<sup>er</sup> février 2018.

##### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

1. **Approuve** l'accueil d'un apprenti au Pôle vie locale pour s'occuper du COTEAC.

#### **2017-142/ DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Président**

Le Président présente la délibération portant sur la désignation des membres des commissions thématiques de la CCM. Il y a des évolutions notamment dans les commissions : aménagement du territoire, environnement, économie et pôle vie locale.

Ces tableaux feront l'objet d'une modification ultérieure pour tenir compte du nouveau conseil municipal de Saint Morillon.

##### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

1. **Décide** de la participation aux 9 commissions.
2. **Confie** le soin au Président de la communauté de communes de mettre en place les commissions et accomplir toutes les démarches nécessaires et utiles à l'exécution de la présente délibération.
3. **Précise** que la composition des différentes commissions devra respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée.



## COMPTE-RENDU

### Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 12 Décembre 2017

#### 2017-143/ RECOURS EN APPEL FORME CONTRE LE JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF CEGID/CCM

##### RAPPORTEUR : Monsieur le Président

La délibération suivante porte sur le recours en appel de forme contre le jugement du tribunal administration dans l'affaire qui oppose l'entreprise CEGID à la CCM. Cette délibération permet à la CCM de se présenter en appel et de préparer ses mémoires de défense.

##### *Le Conseil communautaire, à l'unanimité :*

1. **Autorise** le Président à poursuivre, au nom de la CCM, les procédures juridictionnelles quel que soit le degré de juridiction dans l'affaire opposant la CCM à la société CEGID.
2. **Autorise** le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération, et de cette procédure contentieuse.

#### 2017-144/ NOUVELLE ARCHITECTURE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DE SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ET DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL – CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES ET AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX

##### RAPPORTEUR : Monsieur le Président

La délibération suivante prend en compte les dernières mises à jour concernant le RIFSEEP. Pour rappel, le RIFSEEP est composé de deux éléments : la partie FSE (fonctions sujétions et expertise) et CIA (complément indemnitaire annuel). Cette délibération permettra de verser le RIFSEEP à tous les agents de la CCM.

M. CONSTANT interpelle le conseil communautaire sur le fait que toutes les collectivités n'ont pas encore mis en place le RIFSEEP.

##### *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

1. **Met en œuvre** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA) au profit du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et agents de maîtrise territoriaux.
2. **Répartit** ainsi qu'il suit les emplois susceptibles d'être occupés par les agents relevant de cette IFSE entre les groupes de fonctions prévues par le décret n°2014-513 précité.
3. **Retient** comme base de versement de l'IFSE les plafonds afférents aux groupes de fonctions déterminées par les arrêtés ministériels précités, en suivant les évolutions de ces montants de référence suivant le tableau ci après :

GROUPES DE FONCTIONS PAR CADRE D'EMPLOIS	MONTANTS MAXIMA ANNUELS DE L'I.F.S.E en euros (plafonds)
Adjointes techniques territoriaux	
Groupe 1 Assistants de gestion	11 340 €

## COMPTE-RENDU

### *Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu*

### *Le Mardi 12 Décembre 2017*

. Groupe 2 Agent d'activité	. 10 800 €
. <b>Agents de maîtrise territoriaux</b>	
. Groupe 1 Assistants de gestion	. 11 340 €
. Groupe 2 Agent d'activité	. 10 800 €

4. **Retient** comme base de versement du CIA les plafonds afférents aux groupes de fonctions déterminées par les arrêtés ministériels précités, en suivant les évolutions de ces montants de référence suivant le tableau ci après :

. <b>GROUPES DE FONCTIONS</b> . <b>PAR CADRE D'EMPLOIS</b>	. <b>MONTANTS MAXIMA ANNUELS DU C.I.A</b> <b>en euros (plafonds)</b>
. <b>Adjoins techniques territoriaux</b>	
. Groupe 1 Assistants de gestion	. 1 260 €
. Groupe 2 Agent d'activité	. 1 200 €
. <b>Agents de maîtrise territoriaux</b>	
. Groupe 1 Assistants de gestion	. 1 260 €
. Groupe 2 Agent d'activité	. 1 200 €

5. **Fixe** les attributions individuelles d'IFSE et du CIA en fonction des sujétions liées à l'emploi occupé, niveau d'expertise et de l'expérience professionnelle acquise par l'agent bénéficiaire comme le prévoit la délibération n°2010-44 du 16 février 2010; ces critères se traduiront dans le montant déterminé individuellement par le Président.

6. **Alloue** l'IFSE et le CIA dans les conditions générales fixées par la délibération n°2010-44 et de modifier en conséquence l'annexe 1 de la délibération n°2010-44 mentionnée.

7. **Rappelle** que la délibération n°2010-44 du 16 février 2010 reste le support des conditions d'attribution du régime indemnitaire de la Communauté de Communes de Montesquieu.

8. **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 2017-145/ EXPÉRIMENTATION DE LA CRÉATION D'UNE COMMUNAUTÉ COLLABORATIVE D'INNOVATION

#### **RAPPORTEUR : Monsieur FATH**

Le Président donne la parole à M. FATH pour présenter une expérimentation que va mener la CCM qui consiste en la création d'une communauté collaborative d'innovation. La CCM a souhaité mettre en place ce type de partenariat avec des entreprises pour partager des compétences et des connaissances dans le domaine du



## **COMPTE-RENDU**

### **Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu**

### **Le Mardi 12 Décembre 2017**

---

numérique. Cela permettra à des porteurs de projet de se rencontrer et d'échanger. La communauté d'innovation sera composée de startups. Elle est actuellement en cours de gestation, depuis novembre 2017 autour de trois startups qui se sont installées sur le site de la Technopole. Pour les accueillir, la CCM loue des locaux. En effet, la CCM s'est engagée à payer les loyers pour accueillir cette communauté d'innovation collaborative en échange d'une mise à disposition de machines et d'heures d'ingénierie.

Il est important de souligner que ce projet s'adresse tant à des entrepreneurs qu'à des ingénieurs, des chercheurs, des étudiants qui pourront bénéficier des connaissances et des compétences de ceux qui ont déjà créé des startups dans la filière du numérique.

#### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

1. **Autorise** le Président à signer deux baux précaires d'une durée de 4 mois renouvelable par 4 mois jusqu'à la livraison des modulaires, avec la société SCI Promesse Solaire Inépuisable, d'un montant mensuel de 2 103,39 € TTC pour les bureaux et de 1 318,61 € TTC pour le stockage, et tout document relatif à cette communauté collaborative d'innovation.
2. **Inscrit** les crédits nécessaires aux budgets afférents.
3. **Autorise** le Président à signer les conventions de partenariats avec les start-up bénéficiaires.
4. **Autorise** le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la réalisation et au renouvellement de cette opération.

#### **2017-146/ PROCÉDURE EN APPEL GPSO**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Président**

Le Président poursuit avec la délibération portant sur la procédure en appel pour l'affaire GPSO. Il s'agit de contester les DUP visant à aménager et à installer les lignes de la LGV vers Toulouse.

Le tribunal avait déjà annulé les DUP. Néanmoins, l'État et la SNCF ont fait appel de cette décision d'annulation.

Le conseil doit autoriser la CCM pour pouvoir poursuivre le combat en appel. Le Président espère que la Cour d'appel aboutira au même résultat que la première instance.

Une telle décision serait conforme avec la politique nationale actuelle qui affiche l'ambition de consolider le réseau existant avant de construire de nouvelles lignes. De plus, l'État demande aux collectivités de faire des économies, donc il ne serait pas cohérent qu'il finance la construction des lignes nouvelles alors que le réseau doit être rénové.

#### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

1. **Autorise** le le Président à représenter la CCM devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux aux fins de défendre le recours formé par le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire et par la SNCF, contre le jugement en date du 29 juin 2017, par lequel le tribunal administratif de Bordeaux a annulé l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les aménagements ferroviaires Sud Bordeaux (AFSB).

#### **2017-147/ ACCUEIL DE SERVICES CIVIQUES – SERVICE JURIDIQUE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ACTIONS TRANSVERSALES**

##### **RAPPORTEUR : Madame MARTINEZ**

Le Président donne la parole à Mme MARTINEZ pour présenter la délibération portant sur l'accueil de services civiques au sein de la CCM dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire. Selon Mme MARTINEZ, le dispositif de services civiques est intéressant. Il permet à la fois à des jeunes d'avoir une première expérience



## COMPTE-RENDU

### Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Le Mardi 12 Décembre 2017

---

et aux collectivités d'embaucher des jeunes sur des projets ponctuels qui nécessite des ressources pour leur bonne réussite.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

1. **Décide** la mise en place à la communauté de communes de Montesquieu d'un volume de deux missions de services civiques à compter du début d'année 2018.
2. **Inscrit** au budget les crédits nécessaires.
3. **Autorise** le Président à signer tout document relatif au dispositif du service civique.

#### **2017-148/ LANCEMENT DU PROJET EN FAVEUR DE LA CAPACITE ALIMENTAIRE**

##### **RAPPORTEUR : Madame MARTINEZ**

Mme MARTINEZ poursuit avec la délibération portant sur le projet de soutien à la capacité alimentaire. Sur ce thème, des services civiques du département avaient déjà travaillé en 2017. Il s'agissait de travailler sur la problématique d'une alimentation saine et durable sur l'ensemble du territoire de la CCM.

Depuis, la CCM a répondu à un appel à manifestation d'intérêt du Conseil départemental. Il s'agit de recevoir en 2018 des personnes du département travaillant sur l'agenda 21. L'objet de cette délibération est d'informer le conseil communautaire de l'embauche de deux services civiques et d'un stagiaire en agronomie.

M. AULANIER souhaite faire une remarque en lien avec ce sujet. La CCM, comme les communes d'ailleurs, sont également des acheteurs potentiels de produits locaux issus du territoire. Même si le code des marchés publics implique le respect de certaines règles de mise en concours, il semble important d'essayer de favoriser nos producteurs locaux.

M. GAZEAU partage cette remarque même si dans la pratique ce n'est pas facile.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

1. **Décide** de mettre en œuvre la définition puis l'animation d'un programme d'actions en faveur de la capacité alimentaire du territoire de la communauté de communes de Montesquieu.
2. **Autorise** Monsieur le Président :
  - à signer tout document relatif à ce projet.
  - à engager les dépenses liées à la mise en place et à l'animation de ce projet inscrite au budget.
  - à solliciter tous les partenariats et subventions auprès des différents partenaires, et notamment le Département de la Gironde.

#### **2017-149/ AÉRODROME DE BORDEAUX-LEOGNAN-SAUCATS TARIFS 2018**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur GAZEAU**

Le Président donne la parole à M. GAZEAU pour présenter la délibération portant sur les tarifs des redevances de l'aérodrome. M. GAZEAU explique que cette délibération permet d'actualiser les tarifs pour l'année qui arrive.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***



## **COMPTE-RENDU**

### **Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu**

### **Le Mardi 12 Décembre 2017**

---

1. **Fixe** le tarif des redevances tel que figurant dans le tableau ci-joint dont le produit figurera en recettes du budget annexe afférent 2018.
2. **Mandate** Monsieur le Président pour assurer le recouvrement de ces redevances et toutes démarches afférentes.
3. **Adresse** copie de la présente délibération à la Direction de l'Aviation Civile au titre de la régulation aérienne.

#### **2017-150/ TARIFS CENTRE DE RESSOURCES 2018 – LOCAUX A DESTINATION ÉCONOMIQUE**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur GAZEAU**

M. GAZEAU poursuit avec la délibération portant sur les tarifs des locaux à destination économique. Les tarifs, lorsqu'une entreprise a passé plus de 5 ans en pépinière, augmentent mécaniquement pour devenir supérieur à ceux du marché afin de ne pas faire concurrence aux hôtels d'entreprises du site. Il s'agit par ce biais d'encourager les entreprises à acheter un terrain pour s'installer de façon plus pérenne sur le site Montesquieu ou sur le territoire.

##### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

1. **Vote** les tarifs 2018.
2. **Précise** que les recettes afférentes seront inscrites au budget principal.
3. **Mandate** Monsieur le Président pour mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

#### **2017-151/ TROPHÉE OENOVATION 2018 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur GAZEAU**

Cette délibération est également présentée par M. GAZEAU. Elle porte sur la demande de subvention à la Région, à hauteur de 5000 euros. Cette contribution sera directement versée à un des porteurs de projet, lauréat du Trophée Oenovation.

##### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

1. **Autorise** Monsieur le Président, à solliciter les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.
2. **Prévoit** les crédits nécessaires au budget afférent.
3. **Autorise** le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération.

#### **2017-152/ TROPHÉE OENOVATION 2018 – PARTENARIATS DIVERS**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur GAZEAU**

La deuxième délibération du Trophée oenovation porte sur les partenariats divers de la CCM. En effet, à côté des partenariats financiers permettant de remettre des dotations aux lauréats, la CCM travaille avec plusieurs organismes qui accompagnent les porteurs de projet dans le développement de leurs idées.

## **COMPTE-RENDU**

### **Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu**

#### **Le Mardi 12 Décembre 2017**

---

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

1. **Autorise** Monsieur le Président, à signer les conventions avec les différents partenaires pour l'organisation, le sponsoring (financier ou en nature), ainsi qu'avec les lauréats du Trophée.
2. **Autorise** le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cet événement.

#### **2017-153/ VENTE D'UN TERRAIN A 3D CONCEPT – TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Président**

Le Président présente ensuite la délibération portant sur la vente d'un terrain à l'entreprise 3D Concept. 3D Concept est l'exemple typique d'une entreprise qui se développe, qui embauche et qui a besoin d'un terrain pour s'installer de façon pérenne. Le prix de vente s'élève à 35 euros du mètre carré hors taxe.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

##### **1. Décide**

- de vendre les parcelles cadastrées D 837 à 3D CONCEPT à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ; d'effectuer cette cession de 2490m<sup>2</sup> au prix fixé par délibération de 35 € HT le m<sup>2</sup> soit une recette attendue de 87 150 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA au taux en vigueur à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
- de fixer la signature du compromis au plus tard dans les 6 mois à compter de la présente délibération et la validité de l'accord à un an à compter de la présente délibération dès lors que le compromis a été signé. Dans le cas où le compromis n'interviendrait pas dans les 6 mois, la Communauté de Communes de Montesquieu pourra décider de remettre ces parcelles à la vente

2. **Autorise** le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents.

#### **2017-154/ VENTE D'UN TERRAIN A FIVES SYLEPS ROBOTICS – TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Président**

La CCM vend également un terrain à FIVES SYLEPS ROBOTICS qui emploie 22 salariés. Le coût global de leur projet est de 3,5 millions d'euros. Le terrain est plus grand, sur une même base de 35 euros du mètre carré hors taxe, la valeur du terrain s'élève à 555 030 euros hors taxe.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

##### **1. Décide**

- de vendre les parcelles cadastrées D848, D849, D850 à FIVES SYLEPS ROBOTICS à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ; d'effectuer cette cession de 15 858 m<sup>2</sup> au prix fixé par délibération de 35 € HT le m<sup>2</sup> soit une recette attendue de 555 030 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA au taux en vigueur à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
- de fixer la signature du compromis au plus tard dans les 6 mois à compter de la présente délibération et la validité de l'accord à un an à compter de la présente délibération dès lors que le compromis a été

## COMPTE-RENDU

### Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

#### Le Mardi 12 Décembre 2017

signé. Dans le cas où le compromis n'interviendrait pas dans les 6 mois, la Communauté de Communes de Montesquieu pourra décider de remettre ces parcelles à la vente

2. **Autorise** le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents.

#### 2017-155/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC INITIATIVE GIRONDE

##### RAPPORTEUR : Monsieur GAZEAU

M. GAZEAU poursuit avec la présentation de la délibération portant sur la convention de partenariat avec Initiative Gironde. Cette délibération permet de valider la participation versée par la CCM en échange d'une ingénierie de cette association dans le cadre de la politique publique de développement économique.

##### *Le Conseil communautaire, à l'unanimité :*

1. **Approuve** ce partenariat avec Initiative Gironde pour favoriser l'accompagnement des projets de création, de reprise et la pérennité des activités économiques.
2. **Autorise** le Président à signer une convention de partenariat et à lui attribuer une participation de d'un montant de 2 500€.
3. **Prévoit** les crédits nécessaires au budget afférent.

#### 2017-156/ ACQUISITION FONCIÈRE EN VUE DE LA RÉGULARISATION DE L'EMPIÈTEMENT PAR LE CLUB AÉROMODÉLISME

##### RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Le Président présente cette délibération qui permet à la CCM d'acquérir un terrain auprès du Département sur l'aérodrome afin de régulariser l'occupation du site par l'école d'aéromodélisme empiétait sur une parcelle appartenant au département.

##### *Le Conseil communautaire, à l'unanimité :*

1. **Approuve** l'acquisition de ces emprises foncières sur les parcelles D 773, 258p et 775p pour une superficie de 27 207 m<sup>2</sup> et un montant 16 160 € (seize mille cent soixante euros) application faite d'un rabais de 10 % pour motif d'intérêt général.
2. **Prévoit** les crédits nécessaires au budget afférent
3. **Autorise** le Président à mener toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents utiles à la bonne réalisation de cette délibération, et de cette acquisition foncière.

#### 2017-157/ CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES ACQUISITIONS FONCIÈRES POUR LA RÉALISATION DU GIRATOIRE DU PETIT BRETON

##### RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Le Président rappelle que la CCM s'est engagée dans plusieurs projets routiers tels que le rond point du Petit Breton. La CCM participe à hauteur de 25 % (et le département 75%). Cette délibération autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le Département pour la construction de cette infrastructure.

## COMPTE-RENDU

### Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

#### Le Mardi 12 Décembre 2017

---

En effet, trois giratoires sont prévus au niveau de l'échangeur de la Prade qui est devenu obsolète compte tenu de la circulation. Ces ronds points doivent permettre de fluidifier la circulation qui se densifie. Le Président remercie les conseillers départementaux qui ont également porté ce projet pour en assurer sa bonne conduite.

M. FATH ajoute que compte tenu de l'attractivité du territoire, il est nécessaire d'adapter les axes routiers. Le département prévoit de rénover et d'adapter le réseau départemental en tenant compte de cette attractivité. Le département réalise également des travaux qui tiennent compte de la dangerosité des routes (mesurée par le nombre d'accidents). Néanmoins, le contexte financier de restriction des dépenses implique que le Département ne dépasse pas 1,2 % d'augmentation de sa dépense. Le programme de travaux du Département est donc adapté en conséquence. Il y a tout de même plus d'une dizaine de giratoires qui sont prévus.

Le Président ajoute que la CCM a prévu un plan de communication pour les habitants et les entreprises autour de ces travaux de l'échangeur puisqu'ils vont durer courant 2018.

Monsieur DANNE, maire d'Ayguemorte, absent, a demandé à Mme TALABOT de lire au conseil une déclaration :  
*« Monsieur le maire d'Ayguemorte les Graves remercie la CCM et le Département pour la prise en compte de l'aménagement du carrefour giratoire du Petit Breton, dossier qu'il a relancé dès juillet 2015 auprès du Département.  
Cet aménagement avait été demandé antérieurement pendant plusieurs années et à de nombreuses reprises par le maire précédent.  
La commune d'Ayguemorte les Graves remercie la CCM qui, dans le cadre de ses politiques publiques, apporte un co-financement pour l'aménagement de ce type d'infrastructures ».*

#### **Le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

1. **Autorise** le Président à signer la convention de participation financière pour les acquisitions foncières liées à la réalisation du giratoire du Petit Breton.
2. **Autorise** le financement de cette opération à hauteur de 25 % par la CCM, pour un montant de 50 750 € HT.
3. **Prévoit** les crédits nécessaires au budget afférent.
4. **Autorise** le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et utiles à la bonne réalisation de cette opération.

### **2017-158/ CONVENTION DE PARTENARIAT COCON 33**

#### **RAPPORTEUR : Monsieur MAYEUX**

Le Président donne la parole à M. MAYEUX pour parler de l'opération Cocon 33. Il s'agit d'une initiative du Département favorisant des travaux d'isolation. La CCM est éligible pour 2 sites : la crèche de Castres et la maison de la chasse. Les diagnostics sont également payés par le Conseil départemental.

#### **Le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

1. **Approuve** le projet de convention de partenariat avec la société EDF, tel que figurant en annexe 01, pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie qui seront générés par les travaux d'isolation des combles perdus.
2. **Atteste** que lesdits travaux ne feront l'objet d'aucune valorisation en propre ou par l'intermédiaire d'un autre tiers demandeur que la société EDF et qu'à ce titre, l'ensemble des documents permettant de valoriser ces



## **COMPTE-RENDU**

### **Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu**

#### **Le Mardi 12 Décembre 2017**

---

opérations au titre du dispositif des CEE ne seront pas utilisés pour une valorisation en propre ou par l'intermédiaire d'un partenaire autre que EDF.

3. **Donne** mandat au Département de la Gironde, en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité, pour représenter la communauté de communes à la convention de partenariat conclue avec la société EDF et signer, en son nom tous les documents relatifs à cette opération.

Le présent mandat autorise également le Département de la Gironde, en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité, à encaisser au nom de la communauté de communes la contribution versée par EDF, pour la valorisation des CEE.

4. **Approuve** l'incitation financière du projet de convention avec le Partenaire obligé EDF, par MWh cumac sur la moyenne, avec une valeur fixée à 3,25 € HT.

5. **Approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes, valant contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, ci-joint en annexe 02, pour la réalisation des travaux d'isolation de combles perdus, et au sein duquel le Département de la Gironde exercera le rôle de coordonnateur au sens de l'article 28-II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et le rôle de mandataire au sens de l'article 3 de loi MOP.

6. **Approuve** notre adhésion audit groupement pour l'ensemble des bâtiments identifiés à l'annexe 03 et assortis pour chacun d'une estimation des prestations à mettre en œuvre, qui est considéré comme le programme de travaux à réaliser dans le cadre du groupement de commande.

7. **S'engage** lorsque des travaux préalables à l'isolation sont identifiés sur l'estimation des prestations à mettre en œuvre, à ce que l'ensemble de ces travaux soient réalisés avant le lancement des travaux d'isolation objets du groupement.

8. **Prévoit** toutes les inscriptions nécessaires au budget afin d'honorer les engagements résultant de la présente délibération, en remboursement des sommes avancées par le Département mandataire, conformément à l'article 6.2. de l'acte constitutif du groupement de commande.

9. **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

#### **2017-159/ CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS MODULAIRES SUR LE SITE MONTESQUIEU**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Président**

Le Président reprend la parole pour présenter la délibération portant sur la construction de bâtiments modulaires sur le site Montesquieu. La délibération autorise le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues dans le cadre de ce projet. La construction des modulaires permettra également de réaliser la rénovation du Centre de ressource.

##### **Le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

1. **Autorise** le Président à signer le(s) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) et le mandater pour mener toutes les démarches nécessaires et utiles.

2. **Inscrit** les crédits nécessaires aux budgets afférents.

#### **2017-160/ CONTRAT CITEO – PASSAGE AU BARÈME F**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur LEMIRE**

## **COMPTE-RENDU**

### **Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu**

#### **Le Mardi 12 Décembre 2017**

---

Le Président donne la parole à M. LEMIRE pour présenter plusieurs délibérations. La première porte sur le contrat CITEO. Néanmoins il souligne que les élus n'ont pas eu le choix sur le contrat au barème F.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

1. **Autorise** le Président à signer le contrat avec CITEO pour une durée de 5 ans, période 2018-2022, ainsi que tous les documents afférents.
2. **Prévoit** les recettes au budget afférent.
3. **Autorise** le Président à mener toutes les démarches utiles et nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération.

#### **2017-161/ CONTRAT DE MANDAT AVEC L'UCTOM LA BREDE-PODENSAC**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur LEMIRE**

Il poursuit avec la délibération portant sur le contrat de mandat avec l'UCTOM. Pour permettre à la CCM et la CC de Podensac de toucher des aides, il faut signer ce contrat.

#### ***Le Conseil communautaire, avec retrait de M. LEMIRE, à 39 voix :***

1. **Autorise** Monsieur Le Président à signer un contrat de mandat avec l'UCTOM La Brède-Podensac, concernant les contrats de reprise des matériaux recyclables avec la société Citeo pour la reprise des matériaux issus de l'incinération des ordures ménagères résiduelles (acier et alu issus mâchefers).

#### **2017-162/ TARIFS REDEVANCE SPÉCIALE 2018**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur LEMIRE**

M. LEMIRE présente ensuite la délibération portant sur les tarifs de redevance spéciale. La délibération propose de reconduire en 2018 le mode de calcul pour les entreprises et les communes pour le traitement des ordures ménagères. Il a été calculé que pour une école, il n'y a des déchets que sur 36 semaines. Tout cela a été pris en compte pour élaborer ce prix.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

1. **Adopte** les tarifs de la redevance spéciale 2018 ainsi que leurs modalités d'application ;
2. **Autorise** le Président à signer les contrats individuels conclus entre la Communauté de Communes de Montesquieu et les producteurs de déchets ménagers et assimilés recourant au service public d'élimination.

#### **2017-163/ CLUB NATURE GIRONDE ANNÉE 2018**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur LEMIRE**

La délibération suivante porte sur le club nature gironde qui est reconduit en 2018. Il faut remercier Thomas BERTHELOT qui est très largement investi dans cette action. Cette délibération porte sur le budget du club et la demande de subvention complémentaire.



## COMPTE-RENDU

### Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Le Mardi 12 Décembre 2017

---

Mme MARTINEZ souhaite compléter cette intervention en rappelant que les actions du club nature gironde sont essentielles dans l'éducation des enfants en termes d'environnement. Il faut insister sur ces initiatives importantes pour le territoire.

Le Président confirme qu'il est important de féliciter les actions menées par Thomas BERTHELOT.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

1. **Décide** de mettre en œuvre les animations, en direction des jeunes préadolescents et adolescents de la Communauté de Communes de Montesquieu ;
2. **Autorise** Monsieur le Président :
  - à signer tout document relatif à ce projet ;
  - à engager les dépenses liées à la mise en place et à l'animation du Club Nature Gironde inscrite au budget;
  - à solliciter toutes les subventions auprès des différents partenaires : Département de la Gironde.

#### **2017-164/ PARTENARIAT ADELE – CONVENTION DE MANDAT 2018-2020**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur CONSTANT**

Le Président donne la parole à M. CONSTANT pour parler du partenariat avec ADELE. La délibération porte sur la convention de mandat pour 2018-2020 donnant lieu au versement d'une subvention de 70 916 euros pour les prochains exercices jusqu'en 2020. Pôle emploi ne peut plus se passer de ces associations intermédiaires qui font un travail remarquable avec des résultats importants pour les demandeurs d'emploi du territoire.

Le Président confirme le travail qui est réalisé au sein du PLIE non seulement du fait des populations qu'elles reçoivent et accompagnent qu'au niveau administratif par la charge de travail que représentent les demandes d'aides FSE.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

1. **Approuve** la nouvelle convention de mandat avec l'Association A.DE.L.E., support du PLIE des Graves, pour la période 2018-2020
2. **Autorise** le versement d'une subvention de 70 916 € (soixante dix mille neuf cent seize euros) au titre des exercices 2018, 2019 et 2020 ;
3. **Prévoit** les crédits nécessaires aux budgets afférents
4. **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document et convention y afférent,

#### **2017-165/ SUBVENTION RESTOS DU COEUR**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur CONSTANT**

M. CONSTANT présente également la délibération portant sur une subvention aux Restos du cœur. Selon M. CONSTANT, le territoire pourrait être plus performant dans la collecte de denrées alimentaires pour les personnes qui sont dans le besoin.

Cette délibération permet la reconnaissance a minima du travail remarquable qui est menée par l'association.





## **COMPTE-RENDU**

### **Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu**

### **Le Mardi 12 Décembre 2017**

---

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

1. **Autorise** Monsieur le Président à verser la subvention annuelle 2017 et 2018 conformément à la convention triennale de partenariat.
2. **Prévoit** l'inscription des crédits nécessaires aux budgets afférents.

#### **2017-166/ RÉALISATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) A L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET D'ENGAGEMENT D'UNE MISSION CLIMAT-AIR-ÉNERGIE AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE BORDELAISE**

#### **RAPPORTEUR : Madame MARTINEZ**

Mme MARTINEZ présente la délibération portant sur la réalisation d'un plan climat air énergie territorial. Ce plan doit être réalisé par toutes les communes. Le PCAET sera réalisé sur une échelle pertinente. Celle retenue pour notre territoire est celle du SCOT. Dans ce plan, il s'agit de savoir quelles sont les contributions positives et négatives du territoire. Ce plan comprend deux phases : 1) une phase de diagnostic 2) une phase d'actions. Cette délibération est une déclaration d'intention qui nous engage à travailler avec le SYSDAU pour élaborer ce plan d'ici la fin 2018.

Le Président propose que ce soient Mme MARTINEZ et M. AULANIER comme suppléant qui siègent pour réaliser ce plan. La réalisation du PCAET à l'échelle du SCOT est une bonne chose.

M. LARUE demande la parole pour ajouter que dans les diagnostics réalisés, les micro particules ne sont pas prises en compte. Compte tenu de l'importance de la viticulture sur notre territoire, il faut informer les habitants de leur exposition à ces micro particules. En comparaison, à Fausse-sur-Mer, la teneur en Co2 était correcte alors qu'on y constate deux fois plus de cancer qu'ailleurs. Des études ont permis de démontrer que le diagnostic réalisé dans le cadre du PCAET ne prenait pas en compte toutes les particules. Il est nécessaire de faire prendre conscience aux viticulteurs de l'utilisation de certains produits pour leur propre santé et celle des habitants du territoire.

M. AULANIER informe le conseil qu'il n'existe qu'une seule station de mesure de qualité de l'air sur Léognan et qu'elle ne mesure que la pollution automobile. Il faut savoir que le vent ramène les pics de pollution de la Métropole sur notre territoire.

De plus, la loi ne met aucune limite sur les quantités de pesticides qui sont dans l'air. On peut le mesurer mais il n'y a aucune contrainte quand bien même cela constitue un danger. Il y a des expérimentations qui ont été réalisées dans ce domaine à Cognac. Il serait donc intéressant de s'en inspirer.

M. AULANIER souhaite également compléter les propos de Mme MARTINEZ pour dire que, dans le contexte de la position du gouvernement actuel, la CCM doit agir. Au sein du SYSDAU, même si cela a été prévu dans le SCOT, il y a des forces résistantes qui s'opposent à évoluer dans ce sens. Avec le PCAET, on touche le cœur de toutes les problématiques environnementales. Nous avons intérêt à aller dans le même sens que la CC du Créonais pour que la troisième voie de circulation soit réservée au covoiturage dans le cadre du RIEAM.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

1. **Prescrit** l'élaboration d'un PCAET à l'échelle du territoire communautaire
2. **Valide** les mesures proposées pour la concertation et la participation du public aux travaux
3. **Confie** une mission climat-air-énergie au Sysdau dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).



## **COMPTE-RENDU**

### **Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu**

### **Le Mardi 12 Décembre 2017**

---

4. **Nomme** les élus référents pour siéger au comité de pilotage (Groupe de travail « Air, Energie, Climat » de la commission syndicale de mise en œuvre du SCoT [Métropole Responsable] : Titulaire : Corinne MARTINEZ – Suppléant : Benoît AULANIER.

5. **Autorise** Monsieur le Président à désigner les techniciens de la CDC ou d'une commune pouvant accompagner en tant que de besoin les élus au comité de pilotage.

6. **Autorise** Monsieur le Président à effectuer les différentes démarches nécessaires à l'élaboration du PCAET et notamment celles relatives à la participation du public.

#### **2017-167/ CONVENTION D'OBJECTIFS 2018-2020**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Président**

Le Président termine avec la délibération portant sur la convention d'objectifs avec l'OT pour 2018-2020. Le Président annonce qu'il y aura des initiatives nouvelles notamment autour de la route des vins qui ira jusqu'au Sauternais.

##### ***Le Conseil communautaire, avec 4 abstentions :***

1. **Autorise** la convention d'objectifs 2018-2020, annexée, avec l'Office de Tourisme de Montesquieu.

2. **Autorise** le versements de la subvention annuelle d'un montant de 210 000 € (deux cent dix mille euros), selon les modalités prévues dans la convention.

3. **Autorise** Monsieur le Président à signer cette convention d'objectifs et mettre en œuvre toutes les actions nécessaires et utiles à sa bonne réalisation.